



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 04 Février 2022*

N° de la délibération : BM/EC/2022/02-01-16

Objet : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEES AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Absents : 04

Délégations : 07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220204-BMEC2022020116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 04 Février à seize heures quarante minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle polyvalente du bourg « Gratien ARCHIMEDE », aménagé à cet effet pour respecter les consignes sanitaires liées au COVID-19 ; après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 Janvier 2022.

**Étaient présents (18)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Anny-Claude BRAZIER

**Délégations (07)** : M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. José EUGENE avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration M. Jordan DANIEL.

**Étaient absents excusés (03)** : Mme Axelle KAULANJAN, M. Stéphane SINNAN, Mme Stella BOUDHOU,

**Était absente (01)** : Mme Rose-Lise MORDIER

**Secrétaire de séance** : Mme Anny-Claude BRAZIER

**Quorum** : réalisé

Monsieur le Maire expose sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 05 Juin 2020 du conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

**A. MARCHES PUBLICS**

**ENTRETIEN MENAGER DES ECOLES DE PETIT-CANAL**

**Marché N° 2021-CME-001**

Le marché consiste à des prestations d'entretien des écoles réparties en 4 lots :

LOT 1 : Ecole Alice DELACROIX

LOT 2-a : Ecole Félicité COLINE - zone 1

LOT 2-b : Ecole Félicité COLINE - zone 2

LOT 2-c : Ecole Félicité COLINE - zone 3

**DECLARATION SANS SUITE - pour motif d'intérêt général afférent à des raisons techniques**

La situation incertaine causée par la crise sanitaire et la crise sociale actuelle ainsi que le report de la rentrée, les fermetures des écoles ont conduit à déclarer sans suite le marché.

La collectivité a décidé de faire appel à du personnel communal afin de procéder au nettoyage des écoles Alice DELACROIX et Félicité COLINE.

**CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS CULTURELLES AUTOUR DE LA  
COMMÉMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE A PETIT CANAL- EDITION 2022**

**Marché N° 2021-CME-004**

Le marché consiste à conception, la programmation, mise en œuvre, communication d'un festival autour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage à Petit Canal.

**DECLARATION D'INFRUCTUOSITE**

Une seule offre a été déposée et après analyse, il apparaît que les éléments de la candidature et l'offre présentés sont clairement insuffisants aux vues du cahier des charges et présente en plus un dossier au stade de d'ébauche et incomplet.

Aussi, conformément à l'article L2152-2, l'offre est déclarée irrégulière.

Pour rappel : une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

La déclaration d'infructuosité :

Lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été remise, ou lorsqu'il n'a été proposé que des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, la personne responsable du marché public peut déclarer la procédure infructueuse.

Aussi, à la vue de la complexité du projet, une nouvelle procédure sera lancée et réadaptée au contexte sanitaire et local.

**AIDE TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

**Marché N° 2021-CME-006**

Le marché consiste à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des marchés de voiries, de la définition des besoins à l'analyse des offres.

Titulaire du marché : <b>SAS GWADIAG</b>	Montant initial du marché : - Montant HT : 39 300,00 €  Durée du marché : 1 an
---	---

### **ASSISTANCE A LA RECEPTION D'OUVRAGE - TRIBUNES DU STADE ET ECOLE FELICITE COLINE**

<b>Marché N° 2021-CME-012</b> Le marché consiste à une assistance dans le cadre des marchés de travaux tribune du stade et l'école F. COLINE F. COLINE 1. L'assistance à la réception d'ouvrage pour les tribunes du stade de Petit-Canal à la suite de à la défaillance de la maîtrise d'œuvre. - Etablissement d'un permis modificatif PC39 et PC40 - Assistance aux opérations de réception (mission AOR) 2. L'assistance à la réception d'ouvrage pour les locaux de stockage de matériel de l'Ecole Félicité COLINE - Etablissement d'un dossier de déclaration préalable	
Titulaire du marché : <b>GENARCHI ARCHITECTURE</b>	Montant initial du marché : - Montant HT : 8.800,00 €  Durée du marché : 4 mois

### **TRAVAUX DE MISE EN PLACE DES SYSTEMES ALTERNATIFS DE STOCKAGE D'EAU POTABLE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

<b>Marché N° 2021-CME-019</b> Le marché consiste à des travaux travaux de mise en place de citernes de stockage d'eau potable dans les établissements suivants: Ecoles Alice DELCROIX, Félicité COLINE, de Bazin, A. FENGAROL, Gros Cap et la Cuisine Centrale	
Titulaire du marché : <b>AZ ENVIRONNEMENT</b>	Montant initial du marché : - Montant HT : 86 001,00 €  Durée du marché : 6 semaines

### **FOURNITURE, POSE ET MISE EN SERVICE DE PURIFICATEURS D'AIR**

<b>Marché N° 2021-CME-022</b> Le marché consiste à la fourniture de purificateurs d'air dans les services municipaux pour le traitement de l'air dans les pièces fermées, assainir et optimiser la qualité de l'air à l'intérieur des bureaux, locaux et salles afin de réduire la propagation du virus COVID-19 présent dans l'air.	
Titulaire du marché : <b>BOX PURE</b>	Montant initial du marché : - Montant HT : 38 920,00 €  Délai d'exécution : 10 jours Garantie 2 ans

## **RÉGULARISATION FONCIÈRE DES OCCUPANTS DE TERRAINS COMMUNAUX DE PETIT-CANAL**

<b>Marché N° 2018-CME-027</b> Modifications introduites par avenant	
<b>Avenant n°1 : Modification de délai</b>  Sans incidence financière Pour faire suite à la remise des éléments nécessaires à la poursuite des missions et dans un second temps faisant suite à la crise sanitaire, la mission de maîtrise d'œuvre n'a pas pu se dérouler selon la planification et les délais annoncés. Aussi, conformément à l'article 13.3.1. du CCAG-PI du 16/09/2009 "Lorsque le titulaire est dans l'impossibilité de respecter les délais d'exécution du fait du pouvoir adjudicateur ou du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, le pouvoir adjudicateur prolonge le délai d'exécution. Le délai ainsi prolongé a les mêmes effets que le délai contractuel"  La mission de la maîtrise d'œuvre est prolongée jusqu'au 31/06/2022.	
Titulaire du marché : <b>C2R</b>	Montant du marché : - Montant HT : 45 600,00 €

## **CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE**

<b>Référence du marché : 2018-CME-036-L4</b> <b>Lot n°04 : second œuvre : cloisons-plafonds-doublages-menuiserie intérieure-carrelages et faïences-enduits et peintures</b>  Modifications introduites par avenant	
<b>Avenant n° 2 : Diminution de montant</b>  - Des suggestions techniques ont débouché à la non-réalisation de certaines prestations prévues au marché, et qu'il est nécessaire de les prendre en considération : Moins-value : - 10.179,45 € HT - Des travaux supplémentaires ont été nécessaires à la bonne exécution des travaux et du marché et qu'il est nécessaire de les prendre en compte en considération : Plus-value : + 6.9185,92 € HT  Montant HT de l'avenant : - 3 260,53 €	
Titulaire du marché : <b>RENOVATION EXTENSION GENERALE</b>	Montant initial du marché - Montant HT : 147 577,14 €  Montant du marché après avenant n°1: - Montant HT : 159 268,04 €  Nouveau montant du marché après avenant n°2 : - Montant HT : 156 007,51 €

## **OPERATION AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL TROU A SIROP / GROS-CAP**

<b>Marché N° 2018-050-A1-MS1</b> <b><u>LOT A-1 : voies et réseaux divers</u></b>  Modifications introduites par avenant :
--

**Avenant n°1 : Augmentation de montant**

- Des travaux supplémentaires ont été nécessaires à la bonne exécution des travaux ainsi qu'à la sécurisation de la voie et qu'il est nécessaire de les prendre en considération :  
Fourniture et pose de PVC en tranchée , béton et création murs

Montant HT de l'avenant n°1 : 14 929,21 €

Titulaire du marché :  
**SOTRAG**

Montant initial du marché :  
- Montant HT : 451 394,00 €

Nouveau montant du marché après avenant n°1 :  
- Montant HT : 466 323,21 €

**TRAVAUX DE REALISATION ET REPARATION DE PARE-BALLONS SUR QUATRE TERRAINS DE FOOTBALL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE PETIT-CANAL****Marché N° 2021-CME-007-L1****Lot n° 01 : TERRAIN DE LES MANGLES**

Modifications introduites par avenant :

**Avenant N° 1 : Augmentation de Montant**

L'état de vétusté des poteaux ne permettent pas leur réutilisation.

Les travaux consistent à l'implantation de 7 nouveaux massifs et poteaux au droit des massifs existants.

- Des travaux supplémentaires ont été nécessaires à la bonne exécution des travaux et du marché et qu'il est nécessaire de les prendre en compte en considération :

Montant HT de l'avenant n°1 : 13 265,80 € HT

Titulaire du marché :  
**STPA**

Montant initial du marché :  
- Montant HT : 28 460,00 €

Nouveau montant du marché après avenant n° 1 :  
- Montant HT : 41 725,80 €

**Marché N° 2021-CME-007-L2****Lot n° 02 : TERRAIN DE GROS CAP**

Modifications introduites par avenant :

**Avenant N°1 : Augmentation de Montant**

Suite au passage de la tempête du mois de Juin 2021, la création d'un nouveau pare ballon et devenue nécessaire au lieu de sa réparation.

- Des suggestions techniques ont débouché sur la non-exécution de certaines prestations prévues au marché, et qu'il est nécessaire de les prendre en considération :  
Moins-value : - 755,00 € HT
- Des travaux supplémentaires ont été nécessaires à la bonne exécution des travaux et du marché et qu'il est nécessaire de les prendre en considération :  
Plus-value : + 13 265,80 € HT

Montant HT de l'avenant n°1 : 12 510,80 €

Titulaire du marché :  <b>STSA</b>	Montant initial du marché : - Montant HT : 26 320,80 €  Nouveau montant du marché après avenant n° 1 : - Montant HT : 38 831,60 €
--	---

<b>Marché N° 2021-CME-007-L4</b> <b>Lot n° 04 : TERRAIN DU BOURG</b>	
Modifications introduites par avenant :	
<b>Avenant N° 1 : Diminution de montant</b>	
Après vérification, 50 ml de grillage er 200m <sup>2</sup> de filet sur le pare ballon Nord seront déposés et posés au lieu des 100ml et 400m <sup>2</sup> prévu au marché.	
- Des suggestions techniques ont débouché sur l'inexécution de certaines prestations prévues au marché, et qu'il est nécessaire de les prendre en considération :	
Montant HT de l'avenant n°1 : - 5 748,00 €	
Titulaire du marché :  <b>STSA</b>	Montant initial du marché : - Montant HT : 32 120,80 €  Nouveau montant du marché après avenant n° 1 : - Montant HT : 26 372,80 €

**Le Conseil Municipal ;**  
**À L'UNANIMITE, PREND ACTE** de la communication des décisions prises par délégation.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 04 Février 2022**

Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (18)** M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Anny-Claude BRAZIER

**Les représentés (07)** : M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. José EUGENE avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration M. Jordan DANIEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220204-BMEC2022020116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

**Pour expédition conforme**

**Le Maire**

**Blaise MORNAL**



**Certifié exécutoire par le maire**

**Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.